



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-CÔME-  
LINIÈRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de St-Côme-Linière  
Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière,  
de la susdite municipalité,

Il y aura une assemblée spéciale le **jeudi 8 décembre 2022, à 18h30**, au lieu ordinaire des sessions (Salle Optimiste).

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement 389-2022 modifiant les règlements d'emprunt no 321-2019, 326-2019 et 350-2020
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.

*Chantal Poulin*

Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidente à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le sixième jour du mois de décembre 2022, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre 2022

*Chantal Poulin*

Directrice générale